



# Guide du Permis de planter



## 6 bonnes raisons de participer à l'embellissement de votre ville

- Être acteur de son cadre de vie
- Embellir sa rue
- Créer du lien social
- Oeuvrer pour la biodiversité
- Réduire les ilots de chaleur
- Assainir l'air



*Oeuvrer  
ensemble  
pour notre  
environnement.*







## La Ville Verte vue par Éricka Bareigts, Maire de Saint-Denis

Chérir, fleurir, embellir, verdir, nourrir... vivre tout simplement. Le permis de planter va dans la continuité de ce que nous véhiculons comme valeurs depuis le début de la mandature : construire une Ville Verte, qui respire et où il fait bon vivre.

Saint-Denis a toujours souhaité faire en sorte que les citoyen.nes soient des acteurs à part entière de leur ville. Que ce soit par des projets en co-construction, des conseils où les idées se mêlent ou par les actions elles-mêmes sur le terrain.

Les Dionysien.ne.s aiment leur ville. Afin qu'ils se sentent encore mieux chez eux, nous leur donnons la possibilité d'améliorer leur quartier, de le façonner davantage à leur image, mais toujours dans un souci de bien-être collectif. Car on sait que le vivre ensemble est plus qu'un objectif, c'est un mode de vie, qui plus est à Saint-Denis. Le permis de planter offre une nouvelle occasion de recréer du lien social avec ses voisin.e.s.

Au-delà d'être verte, votre ville jardin se veut également durable afin de faire face aux mutations urbaines et aux enjeux environnementaux. En rejetant du CO<sub>2</sub>, les arbres et les végétaux sont des éléments indispensables au développement d'un environnement sain. Le chef-lieu participe ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité et dans le même temps offre un territoire où les habitants pourront pleinement s'épanouir.

En somme, si chacun d'entre nous y met du sien, Saint-Denis atteindra très vite son objectif de devenir une véritable oasis de fraîcheur. Laissons ainsi la nature reprendre ses droits pour le bonheur de tous.



## Qu'est-ce que le permis de planter ?

Le permis de planter a pour but de laisser plus de place à la nature en ville en invitant les citoyen.ne.s à planter dans leurs rues, dans leurs quartiers. Il permet à chacun d'embellir et d'entretenir son espace de vie proche, en faisant des propositions de plantations sur le lieu de son choix, tout en respectant le bon usage de la rue.

## Planter dans l'espace public, pourquoi faire ?

Vous avez, devant chez vous, un espace délaissé, le pied d'un arbre, un trottoir qui ne demande qu'à être fleuri ? Votre rue vous paraît trop bétonnée et vous souhaitez l'égayer ? Le permis de planter est fait pour vous !

### **Être acteur de son cadre de vie**

Le permis de planter permet à chaque habitant.e, d'être acteur de son cadre de vie en apportant une touche de verdure à son environnement.

### **Embellir sa rue, transformer son quartier**

Mises bout à bout en complément des aménagements municipaux, toutes les initiatives privées participent à embellir notre cadre de vie, à mettre de la couleur dans le quotidien de chacun. C'est s'offrir un petit coin de nature de proximité pour embellir son pas de porte, égayer sa rue et transformer son quartier en œuvrant de pair avec les autres habitant.e.s.

### **Créer du lien social notamment avec ses voisin.e.s**

Parlez-en avec les gens du quartier ! Le jardinage urbain lance une réelle dynamique et suscite l'échange, vous verrez sûrement des nouveaux liens se tisser.

Planter, c'est créer du lien social à fleur de trottoir.

### **Œuvrer pour la biodiversité**

Fleurs, baies et feuilles constituent l'alimentation de nombreux animaux. En végétalisant votre rue, vous offrez une place à la nature en ville !

### **Réduire les ilots de chaleur, assainir l'air**

En ville, le béton absorbe une grande quantité de chaleur et la restitue à l'air. Planter permet de rafraîchir l'air ambiant en été. Par ailleurs, les plantes fixent certains polluants et agissent comme de véritables filtres à air !

## Laissez libre cours à votre imagination et plantez !



## *Un jardinage écologique et respectueux*

Les bénéficiaires du permis s'engagent à :

- ne pas utiliser de désherbant chimique.
- limiter au maximum la consommation d'eau en privilégiant le paillage et la récupération des eaux pluviales
- respecter la végétalisation déjà présente.
- installer le cas échéant des pots et jardinières de couleur neutre en terre cuite, bois ou métal. Le plastique est exclu.

## *Des choix de végétaux adaptés*

Les jardiniers prennent soin de planter des végétaux adaptés au climat, résistants et économes en eau, de préférence d'origine locale et mellifères, non urticants.

Certains types de plantes sont formellement interdits : essences illégales ou invasives.

Les cultures destinées à une consommation humaine sont proscrites lorsqu'elles sont au sol et/ou non protégées des polluants (déjections animales, pollution automobile,...) pour des raisons sanitaires.

## Un espace public partagé

Les jardiniers entretiennent régulièrement leur emplacement (soin des végétaux et renouvellement si nécessaire), retirent les déchets qui pourraient s'y trouver et n'y laissent aucun outil de jardinage, du matériel ou des objets quels qu'ils soient.

Les installations et plantations du permis ne doivent gêner en aucune manière les autres usagers de l'espace public :

- pas d'obstruction de la visibilité ou de la circulation de tout type (piétonne, cycliste, voiture, etc.). Un passage disponible sur trottoir de minimum 1,40m doit être conservé ;
- pas d'impact sur les ouvrages ou mobiliers urbains.

## Le permis de planter, comment ça marche ?

### **Qui peut faire la demande ?**

Toute personne majeure résidant sur Saint-Denis et souhaitant entretenir un espace végétalisé à proximité de son lieu d'habitation.

### **Ce qu'il est possible de faire ?**

- plantation sur un terrain délaissé
- pose de pots ou jardinières
- plantation au pied des arbres,
- végétalisation de façades avec des plantes grimpantes, etc.

Toutes les idées sont étudiées. Pour les projets de plantations potagères, il est possible de se tourner vers les jardins collectifs de la ville, plus adaptés aux cultures alimentaires.

Les projets ont pour unique but d'agrémenter notre cadre de vie : les jardiniers ne peuvent poursuivre, à travers l'installation et l'entretien de dispositifs de végétalisation, aucun but lucratif.

### **Démarches**

Le demandeur doit remplir le formulaire intégré à la fin du Guide, également disponible sur le site de la Ville : [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re).







### **Durée du permis**

Le permis est délivré gratuitement pour une durée de 2 ans, renouvelable tacitement par périodes annuelles.

### **Responsabilités**

Le projet de plantation est effectué sous la responsabilité des jardiniers. La Ville de Saint-Denis s'engage à respecter les plantations qu'elle aura autorisées. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de destruction accidentelle ou d'intervention sur la voirie nécessitée pour des motifs d'urgence ou impérieux liés à la gestion de la voie publique.

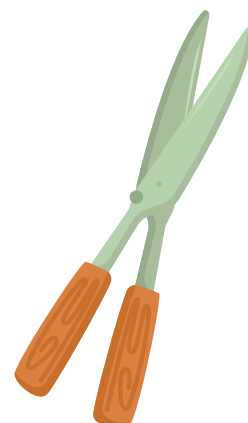
### **Abrogation du permis**

La Ville peut être amenée à retirer le permis à tout moment pour motif d'intérêt général, travaux sur voie publique, s'il y a un manque d'entretien persistant ou un non-respect de la présente charte de végétalisation. Si le bénéficiaire du permis ne souhaite pas renouveler son autorisation, ou souhaite l'interrompre avant terme, il devra en informer la ville.

## **Une communication visible**

La plantation sera accompagnée par une signalétique fournie par la Ville de façon à acter le partenariat entre les jardiniers et la collectivité, marquer leur engagement dans une démarche environnementale et d'embellissement de l'espace public et à prévenir les agents municipaux lors de leurs interventions. La collectivité se réserve la possibilité de prendre des photos ou des vidéos de l'aménagement en vue de promouvoir la démarche.

## **Bon jardinage à toutes et tous !**















# Formulaire de demande de Permis de planter



## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom(s)\* :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Qualité :

## DESCRIPTION DU PROJET

Adresse du lieu à végétaliser :

Quartier :

Surface/dimension de l'emplacement :

Type de végétalisation :

- Espace de pleine terre / zone enherbée:
- Bac/jardinière :
- Mobilier urbain (potelet, barrière, ... ) :
- Autre :

Afin de faciliter l'examen de votre demande, nous vous invitons à fournir les informations utiles à la compréhension de votre projet ( végétaux choisis, structure éventuelle, matériaux, etc)

## PIÈCES À FOURNIR À LA DEMANDE (FACULTATIF)

- Un plan et/ou une photo de l'emplacement du projet
- Autre :

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Transmis le :

Avis, observations :

Date et Signature :

